



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(15 février 1964 - 17 mai 1965)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NATIONS UNIES

2. Prie le secrétariat de prendre, dans les limites de ses possibilités, toutes les initiatives qui impliquent une collaboration efficace avec le Groupe régional des Télécommunications pour l'Amérique latine et d'assurer la coordination entre les divers organismes internationaux pouvant prêter leur concours en la matière, surtout en ce qui concerne les projets relatifs au réseau interaméricain de Télécommunications;

3. Prie le secrétariat d'inscrire dans les programmes de travail de la CEPAL les questions relatives à l'étude et au développement des télécommunications dans la région et de demander, en temps opportun, au Conseil économique et social de prévoir les fonds qui pourraient être nécessaires à cet effet.

15 mai 1965

259(XI). LIEU ET DATE DE LA DOUZIEME SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du paragraphe 15 de son mandat et des articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Considérant que le Gouvernement du Venezuela l'a invitée à tenir sa douzième session à Caracas, à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de cette ville,

1. Remercie le Gouvernement vénézuélien de sa généreuse invitation;

2. Décide de tenir sa douzième session dans la ville de Caracas au mois d'avril 1967, ou au mois de mai si cela se révèle nécessaire à l'issue des consultations que le Secrétaire exécutif de la Commission aura avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Venezuela.

17 mai 1965